

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPECIALE DU CONSEIL, TENUE LE
LUNDI 6 FEVRIER 2012, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

120201

**AUTORISATION À LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU D'ASSISTER À LA
CONFÉRENCE ET AU SALON PROFESSIONNEL DE LA FCM SUR LES
COLLECTIVITÉS DURABLES**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE la conseillère Dida Berku soit, par la présente, autorisée à assister à la Conférence de la FCM sur les collectivités durables qui aura lieu à Ottawa, Ontario, du 8 au 10 février 2012, et que la Ville de Côte Saint-Luc rembourse toutes dépenses raisonnables qui auront été encourues à ces fins sur présentation des reçus pour les dépenses encourues;

QUE le certificat du trésorier numéro 12-0021 a été émis par le trésorier le 2 février 2012, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE S'EST ALORS JOINT À LA RÉUNION.

120202

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2383 INTITULÉ « RÈGLEMENT
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 265 000 \$ POUR L'AMÉLIORATION
D'ÉQUIPEMENTS DE TERRAINS DE JEUX ET L'INSTALLATION DANS LE
PARC DE L'IMAGINATION » - ADOPTION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement autorisant un emprunt de 265 000 \$ pour l'amélioration d'équipements de terrains de jeux et l'installation dans le parc de l'imagination soit et est, par les présentes, adopté et numéroté 2383;

QUE ce règlement d'emprunt soit conditionnel à l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE le conseil décrète que la période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans;

QUE ce règlement soit autorisé à ne mentionner son objet qu'en termes généraux;

QUE la somme encourue pour toute dépense relative au projet mentionné en titre du règlement sera imputée au règlement d'emprunt 2383. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120203

**APPROBATION DES DÉPENSES ADDITIONNELLES ENCOURUES EN 2011
POUR LE SEL EN VRAC**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

120204

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 20 H 15, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT
AJOURNÉE.**

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER